



BIENVENUE AU COLLEGE SAINT GEORGES - REGLEMENT INTERIEUR ET DISCIPLINE

Comme tout établissement scolaire, c'est un lieu de vie et d'apprentissage avec des règles à respecter.

REGLES GENERALES

Les horaires : 8h00 à 12h00 et 13h25 à 16h25

Dans l'intérêt de l'enfant et afin de ne pas nuire au bon déroulement de la classe, il est indispensable de respecter ces horaires.

La responsabilité des enseignants commence ou s'arrête dès que les enfants ont franchi les portes de l'établissement.

Pendant la garderie, ou l'étude, ils sont sous la responsabilité de l'équipe de surveillance.

Présence obligatoire sur les heures de cour même s'il y a étude en première et dernière heure. Les élèves qui n'auront pas quitté l'établissement à 17h00 devront **obligatoirement** se rendre en étude.

Les absences :

Les absences répétées, peu crédibles ou abusives, peuvent faire l'objet d'un signalement à l'inspection académique. Si un enfant doit quitter le collège 12h00 ou 16h25, l'enseignant doit être averti par écrit, par le biais du carnet de liaison. La personne responsable de l'enfant doit venir le chercher à l'accueil.

Les absences injustifiées (convenances personnelles, vacances en dehors des congés...) imposent que l'élève revienne au collège en ayant rattrapé, par ses propres moyens, le travail effectué en classe. Les parents devront rencontrer le chef d'établissement avant l'absence.

Pour les retards et les absences les élèves doivent **obligatoirement** passer par le secrétariat.

Santé :

Les parents doivent signaler les troubles de santé de leur enfant. Mais attention, l'introduction et la délivrance de médicaments sont strictement interdites à l'école, en dehors des enfants qui relèvent d'un projet spécifique (PAI).

Tenue vestimentaire :

Les enfants arrivent à l'école dans une tenue vestimentaire correcte :

La tenue de sport est autorisée uniquement : pendant les créneaux de sport.

Le port de boucle d'oreille est interdit pour les garçons.

Pas de tenue qui laisse apparaître les sous-vêtements, pas de short (pour tout le monde) ni de minijupes, de décolletés, de tops à fines bretelles.

L'adulte reste juge du caractère correct des tenues.

L'école n'est pas responsable de la perte d'argent ou de bijoux apportés à l'établissement.

Divers :

L'usage des téléphones portables et d'objets connectés sont interdit. L'objet concerné sera rendu au parent sur rendez-vous avec la cheffe d'établissement.

Bonbons, chewing-gum sont interdit.

Ventes et échanges prohibés

COMPORTEMENT-DISCIPLINE-LANGAGE

Chacun doit :

- Respecter son travail et celui des autres
- Être poli et obéir aux enseignants, au personnel de service, aux surveillants et aux autres personnes rencontrées dans l'établissement.
- Avoir un langage et une attitude corrects, sans violence verbale ou physique
- N'être ni insolent, ni impertinent, ni intolérant
- Solliciter l'intervention d'un adulte en cas de problème relationnel

Quand tu vas à la cantine :

- Tu attends calmement en rang devant la ligne blanche qu'on te dise d'entrer dans le self - Tu te montres poli(e) envers les personnes qui travaillent au self : tu dis « bonjour madame/monsieur », « s'il vous plaît », « merci ».
- Tu tiens compte de leurs remarques ou leurs rappels à l'ordre sans les discuter.
- Tu respectes la nourriture qui t'es servie : tu ne la gaspilles pas, tu ne joues pas avec. - Tu restes assis à table pendant ton repas.

Quand tu vas en étude :

- Tu n'oublies pas que c'est un lieu destiné au travail personnel et tu y respectes le silence.
- Tu ne te déplaces ou ne t'adresses à un camarade qu'après en avoir obtenu l'autorisation par le surveillant.
- Tu tiens compte des remarques ou rappels à l'ordre du surveillant sans le discuter.
- En fin d'étude, tu ne ramasses tes affaires qu'au signal du surveillant, tu laisses ta place et son environnement propres et tu quittes la salle dans le calme quand tu en as reçu l'autorisation.

Quand tu prends le bus :

- **Tu vas directement du bus à l'établissement le matin, et de l'établissement au bus le soir**, sans sortir à l'extérieur, sous quelque prétexte que ce soit ; ainsi tu ne te mets pas en danger et les adultes qui sont responsables de toi ne te cherchent pas partout. Si tu prends le bus devant Schneider, tu fais également le trajet directement, sans t'arrêter dans aucun magasin.
- Dans le bus, tu restes assis durant toute la durée du trajet, tu portes la ceinture de sécurité, tu ne projettes aucun objet à l'intérieur ou à l'extérieur et tu ne fais aucun geste déplacé à destination des automobilistes ou des piétons. **Tu tiens compte des remarques du chauffeur qui est responsable de la sécurité de tous ceux qui sont transportés, sans les discuter d'aucune façon.** Tu n'oublies pas de le saluer lors de ta montée et de ta descente.
- Quand tu descends du bus à ton arrêt, tu attends qu'il ait repris sa route pour traverser dans de bonnes conditions de visibilité.

Quand tu es en EPS :

Tu dois te conformer au contrat distribué en début d'année par des professeurs. Ce contrat doit être signé par des parents, et doit être collé dans le carnet.

ORDRE-SECURITE

Chacun doit se sentir en sécurité et pour cela doit :

- Se ranger dans le calme, à l'endroit indiqué, lorsque la sonnerie retentit
- Ne pénétrer dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte
- Respecter les consignes données par l'adulte qui conduit les rangs lors des sorties à l'extérieur de l'école

- Prévenir un adulte s'il est témoin d'une blessure, d'un malaise ou d'un événement grave - Respecter la propreté des locaux
- Prendre soin du mobilier (tables, bureaux...), des équipements (matériel de sport, cour de récréation...) et du matériel (livres qui doivent obligatoirement être recouverts, cahier...)
- N'introduire dans l'établissement aucun objet dangereux (couteaux, ciseaux pointus...) ni tabac, alcool, ni produit stupéfiant
- Déplacement dans les bâtiments en silence
- Si tu arrives au collège en deux roues tu pénètres dans son enceinte à pieds, moteur éteint

Récréation :

- Chaque élève doit tenir la cour propre en jetant les papiers dans la poubelle
- Les élèves doivent utiliser correctement les toilettes, ne pas y jouer et les garder propres
- Les jets d'objets sont interdits (pierre, papiers, bille...)
- Pour le respect des jeux des autres, les élèves doivent respecter la répartition d'utilisation des espaces de la cour. L'espace de jeu est limité par des lignes blanches
- Les jeux de ballons et de balles uniquement en mousse sont interdits sous le préau, celui-ci est réservé au temps de pluie
- Tenir compte des remarques des surveillants.

Présentation du permis à points

Afin de te permettre de progresser dans ton comportement en suivant au mieux le règlement intérieur, un permis de 12 points annuels est institué au collège Saint Georges. Il s'agit d'un outil d'éducation qui te permet de prendre conscience de l'évolution de ton comportement et de pouvoir en discuter avec tes parents et les adultes qui t'accompagnent au sein du collège.

Ce permis t'offre également la possibilité de te racheter des points par une bonne conduite.

Échelle des retraits de points (1)

A	Travail non fait à plusieurs reprises	1 point
B	Devoir non rendu	1 point + note 0 + devoir exigé
C	Travail quotidien ou devoir maison recopié, tricherie lors d'une évaluation	1 à 2 points + note 0 à l'évaluation
D	Non présentation du carnet de correspondance ou carnet non signé	1 point
E	Oubli réitéré du matériel	1 point
F	Tenue, langage, comportement incorrects	1 à 2 points si récidive
G	Vente ou échange	1 point
H	Perturbation du cours, de l'étude ou des rangs	1 point
I	Manque de respect, violence verbale ou physique envers un élève	Jusqu'à 3 points ou faute grave (2)
J	Atteinte à la sécurité	Jusqu'à 2 points ou faute grave
K	Atteinte à l'environnement ou au matériel	Jusqu'à 2 points ou faute grave (2) + frais de réparation
L	Vol (ou vente / échange sous la pression)	Faute grave (2)

M	Manque de respect envers un adulte	De 1 point à faute grave (2)
---	------------------------------------	------------------------------

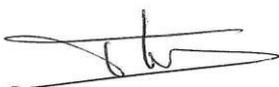
- (1) Une sanction en rapport avec le fait qui t'est reproché peut compléter un retrait de points (retenue, travail d'intérêt général ou autre).
- (2) En cas de faute grave (situations ci-dessus ou autres), le chef d'établissement peut prononcer une exclusion temporaire ou définitive, sans qu'il soit nécessaire que l'échelle des sanctions ait été appliquée ou bien décider de la convocation d'un conseil de discipline.

Suivi des points

- Deux semaines (une semaine pour les 6^{èmes}) **sans mot ni observation** te permettent de récupérer de 1 à 2 points.
- S'il ne te reste que 5 points, ton professeur principal te convoque avec tes parents, en présence si nécessaire du chef d'établissement.
- **Conseil d'éducation** : Si tu perds tes 12 points, un conseil d'éducation est organisé. Sont présents à ce conseil autour de toi : tes parents, ton professeur principal, tes professeurs qui sont à Saint Georges ce jour-là, la coordinatrice de vie scolaire, et le chef d'établissement. Au cours de ce conseil, l'ensemble des personnes présentes analyse les raisons de la perte des points et met en place une sanction et /ou un suivi (contrat et /ou fiche de suivi) pour t'aider à retrouver des points.
- **Après un conseil d'éducation et nouvelle perte de tous tes points**, le chef d'établissement pourra convoquer un **conseil de discipline** (voir le paragraphe suivant) ou décider une **exclusion temporaire ou définitive**.
- **Conseil de discipline** : En cas de faute grave ou de la perte de tous les points après un conseil d'éducation, le chef d'établissement peut convoquer un conseil de discipline. Sont présents à ce conseil autour de toi : tes parents, ton professeur principal et d'autres enseignants de ta classe, des professeurs qui ne te connaissent pas, un membre de l'APEL (l'association des parents d'élèves), un parent délégué de la classe, un ou deux élèves délégués, la responsable de vie scolaire et le chef d'établissement.

Parents, vous êtes invités à lire et à expliquer ces règles de vie à votre enfant.

Christine THABOURIN
Cheffe d'établissement coordonnatrice



Date et signature des parents :

Date et signature de l'élève :